



Les nouvelles APL

22 avril 2020

Nous vous invitons à vous rendre sur le site de L'APL (www.lignery.ca) sous la rubrique *Fil de nouvelles* afin de consulter les sujets d'intérêt suivants :

Communication avec les membres

L'APL, soucieuse d'informer ses membres sur différents sujets en lien avec la crise de la COVID-19, a pris plusieurs moyens pour publier de l'information essentielle. Afin de rejoindre le plus grand nombre de personnes, des publications sous diverses formes ont été réalisées.

 <p>L'Association des professeurs de Lignery (CSQ) - Pour les membres</p> <ul style="list-style-type: none"> • Groupe réservé aux membres de L'APL 	<p>Site Web de L'APL</p>  <p>L'Association des professeurs de Lignery (CSQ)</p> <p>→ www.lignery.ca</p>	 <p>INFO APL spécial «COVID-19»</p> <p>→ www.lignery.ca</p>
<p>Toutes nos publications ont été déposées sur le groupe Facebook privé. Les divers documents sont d'ailleurs toujours disponibles dans les « fichiers » du groupe.</p> <p>❖ Rejoindre le groupe</p>	<p>Pour les membres qui n'ont pas rejoint le groupe Facebook, les publications ont également été déposées sur le site de L'APL à l'intérieur de deux différentes Rubriques :</p> <ul style="list-style-type: none"> •  Cliquez •  Cliquez 	<p>Ces Infos « spécial COVID-19 » suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • INFO APL spécial "COVID-19" # 05 • INFO APL spécial "COVID-19" # 04 • INFO APL spécial "COVID-19" # 03 • INFO APL spécial "COVID-19" # 02 • INFO APL spécial "COVID-19" # 01 <p>sont, par ailleurs, disponibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Dans le groupe Facebook; → Sur le site de L'APL

Dépassement des maxima

Pour les enseignantes et les enseignants qui savent ou qui pensent que leur groupe est en dépassement, nous vous invitons à compléter le formulaire de demande de compensation 2019-2020 et à acheminer l'original à la CS, ainsi qu'une copie à L'APL. De plus, tous les documents nécessaires en appui à votre demande, pourront nous être transmis ultérieurement, par exemple s'ils sont à l'école.

À l'occasion de la transmission de la documentation supplémentaire, nous vous invitons à nous transmettre à nouveau le formulaire de demande de compensation 2019-2020 que vous aurez déjà complété et acheminé, en nous laissant une note à cet effet.

Il est aussi possible de nous acheminer l'ensemble de votre documentation seulement en début d'année scolaire 2020-2021.

Si vous avez des questions en lien avec le dépassement des maxima d'élèves par classe, nous vous invitons à communiquer avec Mme Sophie Hébert au bureau de L'APL à l'adresse courriel suivante : compensation@aplcsq.net en prenant soin d'ajouter un numéro pour vous joindre.

Formulaires de demande de compensation

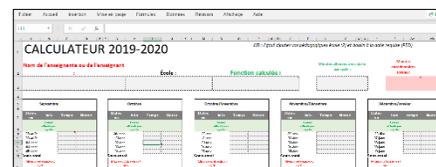
- [Primaire 2019-2020](#)
- [Secondaire 2019-2020](#)
- [Formation professionnelle 2019-2020](#)
- [Document de référence 2019-2020](#)

Dépassement de la tâche

Pour les enseignantes et les enseignants qui ont noté un dépassement de leur tâche en 2019-2020 par une compilation manuscrite personnelle ou à l'aide du chiffrier électronique produit par L'APL, nous vous demandons de :

- ❖ Déposer votre réclamation accompagnée de vos preuves à **votre direction**.
- ❖ Acheminer une copie de cette réclamation accompagnée de vos preuves au bureau de L'APL à z27_lignery@aplcsq.net.

Nous nous chargerons de faire le suivi auprès de la CS dans les cas de dépassement de la tâche.



- Le Calculateur de tâche 2019-2020 (Excel) est disponible sur le site de L'APL sous [[🔗 Documents / Formulaires et lettres types](#)]

CPE – Proposition sur les tâches 2020-2021

En prévision de la **confection de vos tâches 2020-2021**, nous vous suggérons de faire des propositions en CPE afin de déterminer des paramètres en lien avec vos tâches.

Il est recommandé de déterminer, en équipe-école, les éléments de la tâche qui devraient requérir plus ou moins de temps selon la réalité de vos classes ou de vos disciplines et d'en faire des propositions à la direction.

Afin de faire l'analyse de votre situation et d'organiser vos propositions, nous vous suggérons donc de :

1. **Lire la documentation** en lien avec les éléments qui composent la tâche.
 - a) [🔗 Vérification des tâches - Primaire et secondaire](#)
2. **Déterminer des balises** en fonction des disciplines ou de la réalité de vos groupes afin de faire **vos propositions**. Voici des pistes de réflexion qui pourraient être utiles :
 - L'enseignante du préscolaire et le spécialiste d'éducation physique ont besoin de beaucoup plus de TNI (Travail de nature individuelle) que les autres enseignants.
 - Les enseignants qui ont des groupes avec plusieurs PI devraient avoir beaucoup plus de SE (Suivi à l'encadrement) que les autres.
 - Le temps de rencontre cycle est-il vraiment nécessaire compte tenu du type de groupe que nous avons ?
 - Quelle est notre priorité école, les comités ou le suivi des élèves (SE)?
 - Le temps indiqué en activités étudiantes est-il représentatif du temps excédentaire effectué à l'occasion d'une sortie ou d'un voyage en incluant le temps de comité pour l'organisation du voyage ?
 - Le temps en tutorat, en mentorat ou en suivi de toutes sortes est-il inclus à ma tâche?

Afin d'éviter les désagréments et la discorde, nous vous encourageons à faire en sorte que votre tâche soit la plus conforme possible à votre réalité.

- ❖ Des exemples de propositions CPE en lien avec la tâche, notamment sur le « [🔗 temps alloué à la tâche](#) » sont disponibles sur le site de L'APL www.lignery.ca dans [[🔗 documents/documents-de-référence/CPE](#)].
- ❖ [🔗 Document de référence sur les « Activités étudiantes »](#)

Affectation

1. Mouvement préalable – Magdeleine vers Fernand-Seguin

- Les enseignantes et les enseignants ont été rencontrés et la procédure est terminée ou presque

2. Vérification de l'ancienneté

- Nous demandons à toutes les enseignantes et tous les enseignants **réguliers temps plein** de faire la vérification de leur ancienneté inscrite sur la liste « [Ancienneté au 30 juin 2019](#) » .
- Cette liste s'adresse aux enseignantes et enseignants réguliers temps plein
- L'ancienneté inscrite est celle **établie au 30 juin 2019** (ne pas calculer l'année 2019-2020)
- Les enseignantes et les enseignants qui doutent de l'exactitude du calcul de leur ancienneté réalisé par la CS pourront nous acheminer la documentation démontrant que le calcul est erroné. Nous pourrions faire les vérifications avec ces personnes.
- **ATTENTION ! Après le 11 juin, il sera trop tard pour contester cette liste par grief.**

3. Déclaration des effectifs

- La CS fera la déclaration des effectifs à la fin du mois d'avril.
- Les enseignantes et enseignants en surplus d'affectation recevront une correspondance de la CS afin de les aviser qu'ils sont en surplus.
- Toutes les personnes visées seront invitées, via le courriel de la CS, à une rencontre d'information (probablement virtuelle) **offerte par L'APL.**

- À cette étape, nous procéderons aux rencontres en prévision de la **relocalisation école/centre. Veuillez noter que les dates et les heures des rencontres sont sous réserve de modifications considérant la situation actuelle.**

- [Communiqué #12](#)
 - Relocalisation école pour 2020-2021 (Jeunes)
- [Communiqué #12a](#)
 - Relocalisation école pour 2020-2021 (EDA)
- [Communiqué #13](#)
 - Quand le printemps revient ! - Procédure d'affectation (Jeunes)
- [Communiqué #13 a](#)
 - Quand le printemps revient ! - Procédure d'affectation (EDA)

- À la fin mai, une rencontre préparatoire (virtuelle, au besoin) sera également organisée pour aider les enseignantes et les enseignants concernés à se préparer au **bassin commission.**

❖ Actuellement, toutes les dates « d'affectation » prévues sont maintenues, seules les dates et les heures des rencontres préparatoires pourraient être modifiées.

- Les **séances de choix de postes (secteur jeunes) du mois d'août** auront lieu **les jeudi 13 et vendredi 14 août**
- Les **rencontres préparatoires** à L'APL en prévision de ces séances de choix postes auront lieu **les mardi 11 et mercredi 12 août**
- Toutes les modalités en lien avec ces rencontres vous seront transmises le moment venu.

❖ Les informations à mettre au calendrier sont toujours disponibles sur le site de L'APL www.lignery.ca – dans le [bandeau déroulant](#) .

Suivi de la NÉGO

Les tables de négociations sectorielle (enseignante) et intersectorielle (fonction publique) sont toujours actives.

L'urgence n'est plus au rendez-vous, mais la demande du Conseil du Trésor pour une « paix industrielle » au sortir de la crise de la COVID-19 commande une négociation rapide.

Actuellement, tant la CSQ que la FSE travaillent à la négociation dans une optique d'amélioration des conditions de travail. L'option du donnant-donnant n'est pas dans nos cartons. La souffrance des travailleuses et des travailleurs était grande avant la crise et, à notre avis, le sera encore plus au sortir de cette crise. Les besoins dans les milieux n'auront assurément pas disparu. C'est dans cet esprit, et avec les mandats qui nous ont été confiés à la suite des consultations faites dans les deux dernières années, que nous travaillons actuellement à l'avancement de la négociation.

Il va sans dire qu'au niveau sectoriel (condition enseignante) les priorités sont toujours les mêmes, soit le salaire, les services aux EHDA, la tâche, les règles de formation de groupe... Nos priorités demeurent présentes et c'est avec celles-ci que nous travaillons aux différentes tables de négociation.

La FSE, agent négociateur pour les enjeux sectoriels, ainsi que la CSQ, agent négociateur pour les enjeux intersectoriels (salaire, retraite, droits parentaux et disparités régionales) sont actives aux tables de négociation. L'APL, en tant que syndicat local, est associée aux différents allers-retours, comme dans une négociation normale. Nous souhaitons vous assurer que, le moment venu et comme à chaque négociation, les enseignantes et les enseignants seront associés aux différentes décisions.

À notre avis, nos mandats n'ont pas changé malgré cette crise; la condition enseignante sera la même lors de l'éventuel retour en classe. Les élèves en difficulté le seront tout autant (sinon plus) et les besoins de services seront toujours aussi criants, sans compter le manque de personnel et la pénurie d'enseignants. Toutes nos priorités, basées sur le cri du cœur des enseignantes et des enseignants, demeurent et guident nos réflexions. Nous ferons tout en notre possible pour porter votre voix.

Nous vous invitons à suivre l'évolution de la négociation :

- [Info NÉGO de la CSQ](#)
- [Sur le site de L'APL](#)

Calendrier de paie

Août 2020 - Versement d'une seule paie

Comme indiqué depuis maintenant près d'un an, nous vous rappelons l'organisation du calendrier de paie.

Tous les détails sont disponibles dans le « [Communiqué 17](#) ».

CAISSE DESJARDINS DE L'ÉDUCATION – Épargne « Prévoyance »

Pour celles et ceux qui se sont prévalus des services du compte épargne « prévoyance », nous vous invitons à surveiller le dépôt de la bonification de 100\$ dans votre compte à l'atteinte du PREMIER 1000\$ épargné.

Comme il s'agit d'une entente spécifique que nous avons prise avec la Caisse Desjardins de l'Éducation, une opération manuelle est requise de leur côté. Si vous ne recevez pas la bonification de 100 \$ dans votre compte à l'atteinte du PREMIER 1000 \$ épargné, nous vous invitons à communiquer avec la personne de la caisse qui a ouvert, avec vous, le compte épargne « prévoyance ».

Si vous avez besoin d'aide supplémentaire après cette première démarche, n'hésitez pas à communiquer avec M. Guy Poissant au bureau de L'APL.

Aide financière

Pour celles et ceux qui auraient besoin d'un prêt, la Caisse Desjardins de l'Éducation est en mesure de vous accompagner dans cette démarche. La Caisse Desjardins de l'Éducation connaît et comprend la situation des enseignantes et des enseignants. Nous vous invitons à communiquer avec une représentante ou un représentant au besoin. <https://www.caisseeducation.ca/>

ABONNEZ-VOUS À L'INFOLETTRE

Nous vous invitons à vous inscrire à l'infolettre de L'APL.

Marche à suivre :

- aller sur la page d'accueil du site www.lignery.ca
- dans le bas de la page d'accueil, dans l'encadré, indiquer votre prénom, votre nom et votre adresse courriel.
- cliquer sur le bouton « Soumettre » et suivre les indications faciles.

ABONNEZ-VOUS À L'INFOLETTRE DU SYNDICAT.

Prénom:

Nom:

Courriel: